

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2010

L'an deux mille dix,
le 9 AVRIL à 20 H 40,

le Conseil Municipal légalement convoqué, en date du 2 AVRIL 2010, s'est réuni à la Mairie en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine GUILLAUME – maire,

ORDRE DU JOUR

1^{ère} partie : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

2^{ème} partie : DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 du C.G.C.T. SUR LES DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE

3^{ème} partie : PROJETS DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1/FINANCES

- 1.1. - VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES – Rapporteur : M. HARLE
- 1.2. - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2009 – Rapporteur : M. HARLE
- 1.3. - BUDGET PRIMITIF 2010 ET SES ANNEXES AVEC REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2009 – Rapporteur : M. HARLE
- 1.4. - EXTENSION SUR L'ANNEE 2010 DU DISPOSITIF DU VERSEMENT ANTICIPE DU FCTVA DU PLAN DE RELANCE POUR L'ECONOMIE – Rapporteur : M. HARLE
- 1.5. - AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DU RESTAURANT SCOLAIRE (S.N.P.R.) – Rapporteur : M. HARLE
- 1.6. - AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DE LA MAIRIE – Rapporteur : M. HARLE
- 1.7. - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR FSM DEVELOPPEMENT POUR FINANCEMENT PROGRAMME CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS SOCIAUX RUE DE PARIS – Rapporteur : M. HARLE
- 1.8. - FIXATION INDEMNITES AUX ELUS (annule et remplace délibération du 18.02.2010.) – Rapporteur : Mme GUILLAUME
- 1.9. - TARIFS LOCATION SALLES COMMUNALES ET MATERIELS (annule et remplace délibération du 27.11.2009.) – Rapporteur : M. GUISE

2/ URBANISME

- 2.1. – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE PORTANT SUR LE PROJET DE MISE EN VALEUR DU CŒUR URBAIN DE MARNE ET GONDOIRE DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE « NOUVEAUX QUARTIERS URBAINS » DE LA REGION ÎLE DE FRANCE – Rapporteur : Mme GUILLAUME

3/ ADMINISTRATION GENERALE

- 3.1. – TRANSFERT DE COMPETENCE A CAMG EN MATIERE DE REALISATION ET GESTION D'AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL POUR LES SEJOURS DES GENS DU VOYAGE – Rapporteur : Mme GUILLAUME

4^{ème} partie : QUESTIONS DIVERSES

5^{ème} partie : INFORMATIONS

ETAIENT PRESENTS : Mme FRANCOISE - Mme GUERIN – M. GUISE – M. HARLE – M. PEUGNET -, adjoints,

M. BEDU – Melle BOSMENT – M. CLAIRE - M. COUSIN – M. DUSSAUGE Mme EPAIN – Mme GRAVIER –
Mme MACHARD - M. MERRAR - M. MORVAN – Mme NETO – M. PARIS –M. SCHMITT - Mme SERIZAY –
Mme THOLLIEZ, Conseillers Municipaux,

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

Madame le Maire, constatant que le quorum normalement et légalement exigé est atteint et donc que le conseil municipal peut valablement délibérer, en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, déclare la séance ouverte à 20 H 40.

ABSENTS REPRESENTES : Mme BORNET-LEMANT (pouvoir à M. PEUGNET) –
Mme PEREIRA (pouvoir à M. CLAIRE)

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil.

Pour la présente session, M. MORVAN est élu pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

**1^{ère} partie : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
PRECEDENT**

Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du conseil municipal du 18 février 2010, compte tenu des modifications demandées.

Page 8/9 : 5^{ème} partie : INFORMATIONS - PAROLE AUX ADJOINTS :

M. PEUGNET :

- présentation de l'avancée des travaux du Pôle Gare
- le « Vivre Pomponne » sort le 9 mars. Relecture demain matin.
- mise en réseau des catalogues des bibliothèques du territoire de Marne et Gondoire. Projet destiné à offrir au public une meilleure visibilité des bibliothèques de proximité et des animations proposées. Cette mise en réseau devrait se concrétiser, pour sa première phase, dès l'été 2011 si tout se déroule normalement.
- la mise en réseau des écoles de musique au sein de Marne et Gondoire devrait quant à elle voir le jour au début de l'année 2011 – mise en commun des ressources humaines et des moyens pédagogiques sans déplacement des écoles de musique actuelles.

**2^{ème} partie : DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22
du C.G.C.T. SUR LES DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE**

1/ Décision n° 2010/1 fixant le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité – signature le 11 mars 2010

3^{ème} partie : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1/ FINANCES

1.1. - VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES – Rapporteur : M. HARLE

Le Rapporteur expose :

Il est demandé au Conseil Municipal, une délibération afin de fixer, pour l'année 2010 le taux des 3 taxes directes locales, comme suit :

- * Taxe d'Habitation 10,34 %
- * Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 16,18 %
- * Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 34,10 %

Avant le vote, M. HARLE précise que ce point a été débattu lors de la séance plénière du 31 mars 2010 ; une proposition d'augmentation des taux était envisagée. A cet effet, une demande d'étude prospective m'a été faite, mais un manque de renseignements ne m'a pas permis pas d'établir cette étude et je précise que si l'augmentation est votée, elle est applicable l'année même.

Nous reportons donc ce débat au budget 2011 ; aussi, je vous propose donc de reconduire les taux à l'identique des années passées.

VOTE : POUR, à l'unanimité.

1.2. - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2009 – Rapporteur : M. HARLE

Le Rapporteur expose :

En application de la nomenclature M14, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après leur constatation lors du vote du Compte Administratif.

Toutefois, l'instruction M 14 prévoit également que le résultat connu de l'exercice antérieur puisse être repris par anticipation dès le vote du budget primitif.

Vu le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2009 s'élevant à : 682 022,78 €

Vu le résultat excédentaire de la section d'investissement s'élevant à : 199 105,59 €

Compte tenu des restes à réaliser (restes engagés) d'investissement :

- o Dépenses : 1 163 166,71 €
- o Recettes : 514 926,88 €

Il convient d'affecter 449 134,24 € à l'investissement afin de couvrir le déficit d'investissement.

La délibération d'affectation interviendra après le vote du compte administratif.

La reprise anticipée des résultats au budget 2010 s'effectue de la manière suivante :

Compte 002 en recettes de fonctionnement (reprise de l'excédent total diminué de l'affectation au compte 1068) : 232 888,54 €

Compte 001 en recettes d'investissement (reprise de l'excédent total) : 199 105,99 €

Compte 1068 en recette d'investissement : 449 134,24 €

Conformément à l'instruction M14, la reprise des restes à réaliser fait également l'objet d'une reprise anticipée et figurera au budget primitif.

DEBAT

Reprise anticipée des résultats tout comme l'an passé.

VOTE : POUR, à l'unanimité.

1.3. - BUDGET PRIMITIF 2010 ET SES ANNEXES AVEC REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2009 – Rapporteur : M. HARLE

Décomposition des plus gros secteurs :

Dépenses fonctionnement

Charges à caractère général :	691 K€
Personnel :	1 037 K€
Gestion courante :	174 K€
Charges financières :	11 K€
Amortissements :	45 K€
Imprévus :	82 K€
Prélèvements :	439 K€

Recettes fonctionnement

Excédent :	233 K€
Dotations et subventions :	736 K€
Impôts :	1 255 K€
Produits de services :	219 K€

Dépenses investissement

Restes à réaliser :	1 163 K€
Dépenses imprévues :	127 K€
Immobilisations corporelles :	918 K€
Immobilisations incorporelles :	108 K€
Remboursement capital :	23 K€

Recettes investissement

Excédent 2009 :	199 K€
Restes à réaliser :	515 K€
Virements :	439 K€
Part. Exc. Fonct. Affectée :	449 K€
Amortissements :	45 K€
Subventions :	222 K€
Dotations :	127 K€
Emprunt :	350 K€

Mme le Maire précise que c'est un travail qui a été fait par les commissions.

M. HARLE demande à l'assemblée de se prononcer sur la méthode de vote ; l'assemblée fait le choix du vote par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

M. GUISE précise que l'état des subventions figurant au budget a été vu en commission mais que quelques associations n'ont pas encore fourni les renseignements demandés et que ces associations n'auront leur subvention que lorsque les

renseignements seront communiqués.

M. BEDU : depuis plusieurs années, nous ne votons plus les changements d'échelon. Les choses ont-elles changées ? Sont-ils prévus au budget primitif ?

Mme le Maire : oui, les changements d'échelons sont prévus au budget primitif ; les échelons sont pris au fur et à mesure du déroulement de carrière ; je n'interviens que pour décider s'ils passent au minima ou maxima. Ce sont les changements de grade qui sont soumis au Maire et ensuite au conseil si il y a création de poste.

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE à l'unanimité, le budget primitif 2010 de la commune et ses annexes avec reprise anticipée des résultats 2009 se décomposant comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : A/ 2 479 132,54 €

Votée par chapitre

- SECTION D'INVESTISSEMENT : 2 364 679,71 €

Votée par chapitre

ainsi que ses annexes : état des subventions, restes à réaliser, personnel, amortissements, dette.

VOTE : POUR, à l'unanimité.

**1.4. - EXTENSION SUR L'ANNEE 2010 DU DISPOSITIF DU VERSEMENT ANTICIPE DU FCTVA
DU PLAN DE RELANCE POUR L'ECONOMIE** – Rapporteur : M. HARLE

POINT ANNULE : Nous ne délibérerons pas cette année puisque nous l'avons fait l'année passée. En effet, le dispositif est pérennisé puisque nous avons rempli les obligations en 2009 et signé la convention.

1.5. - AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DU RESTAURANT SCOLAIRE (S.N.P.R.) –
Rapporteur : M. HARLE

Le Rapporteur expose :

Une délibération a été prise le 20.03.2009. autorisant le Maire à lancer le marché d'extension et de réhabilitation du restaurant scolaire et à signer avec les entreprises retenues.

Une nouvelle délibération a été prise le 25.09.2009. relevant le montant du marché.

A ce jour, il y a nécessité de travaux complémentaires : fourniture de mur de soutènement – modification du réseau EP devant l'entrée des logements de fonction.

De ce fait, il est nécessaire de signer l'avenant d'un montant de 9 351,10 €H.T. proposé par la société COLAS – SNPR.

DEBAT

Il s'agit du lot n° 1 – VRD – Société COLAS-SNPR. Cet avenant concerne le mur de soutènement ainsi que le remplacement de la conduite EP en fibro-ciment sur l'emprise du chantier et de l'accès au logement du gardien.

Mme le maire : le chantier a pris du retard et nous ne pouvons pas arrêter les travaux sans arrêt.

VOTE : POUR, à l'unanimité.

1.6. - AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE LA MAIRIE – Rapporteur : M. HARLE

Le Rapporteur expose :

Un nouveau programme est en discussion concernant les travaux de la mairie.

Celui-ci prévoit :

- la suppression de l'extension
- la conservation et le réaménagement de la remise existante qui était destinée à être démolie
- l'aménagement des locaux associatifs pour y créer la salle des mariages et des sanitaires
- la redéfinition de la distribution des locaux de l'ancienne mairie

Cette modification nécessite de reprendre intégralement les éléments de mission déjà réalisés par la maîtrise d'œuvre, soit l'APS et le SPD.

De plus, l'aménagement des salles associatives nécessite la réalisation d'un relevé de ces locaux qui n'étaient pas inclus dans le programme initial.

De ce fait, l'Atelier TICH0 propose un avenant d'un montant de 8 000 €H.T. ce qui porte le montant du marché de maîtrise d'œuvre (mission de base) de 36 800 €H.T. à 44 800 €H.T., soit 53 580,80 €T.T.C.

DEBAT

M. HARLE : un avant projet détaillé a été remis par l'Atelier TICH0 et le projet de permis de construire est en notre possession.

Le budget à prévoir est de 650 K€ce qui dépassait l'enveloppe du contrat régional.

Nous avons été amenés à revoir ce projet. Nous avons les accès PMR rendus obligatoires donc abandon de l'extension pour se focaliser sur la réhabilitation et l'accès PMR ainsi que le devenir de la salle 1 (modifications en salle des mariages)

Nous avons confié la nouvelle étude à l'Atelier TICH0, d'où cet avenant.

L'intérêt est que ce cabinet connaît très bien les lieux.

Si nous votons cet avenant, nous aurons un projet fin avril et je rappelle que ce programme fait partie de notre contrat régional qui doit être terminé en juin 2011.

M. MORVAN : a-t-on évalué le montant du nouveau projet ?

Mme le Maire : non, nous ne savons pas faire, c'est pourquoi nous faisons appel à l'architecte.

M. BEDU : la salle des mariages ne doit-elle pas faire partie intégrante de la mairie.

Mme le Maire : non, nous devons faire une déclaration de localisation.

M. BEDU : l'intégralité du projet est-elle prévue au BP avec ou sans emprunt ?

Mme le Maire/M. HARLE : le maximum est pris en compte, c'est-à-dire 543 270 €H.T. du contrat régional avec les emprunts en compensation. C'est un devoir de prudence et de sincérité. Lorsque nous avons signé le contrat régional, nous nous étions engagés à contracter un emprunt qui n'a pas été réalisé.

M. SCHMITT : il faut que nous nous réunissions pour définir les attentes du conseil et pour pouvoir chiffrer, nous n'en avons même pas discuté en commission travaux.

Mme le Maire : nous allons programmer une réunion de la commission Travaux pour la semaine prochaine. Mais il nous faut absolument revoir le projet autrement car la démarche dépassait de très loin les ambitions de Pomponne et nous devons absolument boucler cette opération pour juin 2011 autrement nous perdrons la subvention du contrat régional.

VOTE : POUR : 10 – CONTRE : 10 – ABSTENTIONS : 3

La voix du Maire étant prépondérante (en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) : **POUR, à la majorité des voix exprimées.**

1.7. - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR FSM DEVELOPPEMENT POUR FINANCEMENT PROGRAMME CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS SOCIAUX RUE DE PARIS – Rapporteur : M. HARLE

Le Rapporteur expose :

Par courrier en date du 16.02.2010., la société anonyme d'HLM « Les FOYERS de SEINE et MARNE » sollicite la commune pour la garantie totale des emprunts P.L.S. destinés au financement du programme de construction de 22 logements à Pomponne.

Pour financer cette opération, elle doit contracter deux emprunts auprès de DEXIA Crédit Local :

- 1/ Prêt local social de : 2 747 910 € remboursable en 30 ans
- 2/ Prêt local social de : 707 590 € remboursable en 50 ans

Elle demande l'octroi de la garantie totale de la commune pour chacun des deux prêts.

DEBAT

FSM travaille actuellement sur Dampmart.

Mme GUILLAUME : toutes les communes garantissent les emprunts pour les HLM afin d'obtenir un parc locatif social sur les communes.

M. BEDU : quel est le montant global des emprunts pour lesquels la commune se porte actuellement caution ?

M. HARLE : ces informations figurent en annexe du Budget Primitif

Mme GRAVIER : comment se fait-il que la demande ne porte que sur 22 logements ?

M. HARLE : elle ne porte uniquement que sur les PLS (programme de logements sociaux).

VOTE : POUR, à l'unanimité des voix exprimées (POUR : 21 – ABSTENTIONS : 2).

1.8. – FIXATION INDEMNITES AUX ELUS (annule et remplace délibération du 18.02.2010.)- Rapporteur : Mme GUILLAUME

Le Rapporteur expose :

Lors du dernier conseil municipal (18.02.2010.) une délibération (n° 2010/2/1.1.) a été prise afin de procéder à une nouvelle répartition des indemnités des élus du fait de la démission de sa fonction de maire adjoint de M. SCHMITT.

Or, par courrier en date du 12.03.2010., la sous-préfecture de Torcy nous demande de rapporter cette délibération.

Il est donc nécessaire de prendre une nouvelle délibération fixant le montant de l'indemnité pour chaque catégorie d'élus.

Le taux d'indemnité du maire reste identique à celle votée le 21.03.2008., soit : 26,96 %

Le taux d'indemnité des adjoints reste identique à celle votée le 21.03.2008., soit : 16,50 %

Le taux d'indemnité des conseillers délégués passe à : 8,02 %.

Ces nouveaux montants prennent effet le 1er mai 2010.

VOTE : POUR, à l'unanimité.

1.9. - TARIFS LOCATION SALLES COMMUNALES ET MATERIELS (annule et remplace délibération du 27.11.2009.) – Rapporteur : M. GUISE

Le Rapporteur expose :

Une délibération (n° 2009/11/1.2.) fixant les tarifs de location des salles communales et du matériel a été prise en conseil municipal du 27 novembre 2009.

Nous venons de nous rendre compte que la location pour les tables sapin est à : 0,0 € au lieu de 5,5 €

Il s'agit, manifestement, d'une erreur matérielle mais s'agissant de tarif, après renseignements pris auprès de la sous-préfecture, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

VOTE : POUR, à l'unanimité.

2/ URBANISME

2.1. – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE PORTANT SUR LE PROJET DE MISE EN VALEUR DU CŒUR URBAIN DE MARNE ET GONDOIRE DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE « NOUVEAUX QUARTIERS URBAINS » DE LA REGION ÎLE DE FRANCE – Rapporteur : Mme GUILLAUME

Le Rapporteur expose :

Le projet « Nouveaux Quartiers Urbains » se doit de prendre en considération les problématiques afférents au quartier du Grimpé et de l'emprise « METIN » pour étudier, aménager et développer le « Cœur Urbain » de Marne et Gondoire.

Il a pour but :

- d'affirmer la cohérence territoriale
- de construire des logements et des équipements
- de favoriser la mixité et la compacité des fonctions urbaines
- d'intégrer la qualité environnementale
- d'innover dans les façons de concevoir et de faire l'urbain

Sites concernés sur POMPONNE : le quartier du Grimpé et l'emprise « METIN »

DEBAT

Lors de la réunion plénière abordant le NQU, nous avons conclu de faire des propositions de délibérations. 1er envoi qui a été modifié par un second suite aux remarques qui avaient été faites et qui s'est appuyé sur les délibérations de Thorigny et Lagny.

M. SCHMITT demande la redéfinition des limites du cœur urbain et proposé de surseoir au vote de la délibération, ce qui a été soumis à débat puis finalement abandonné.

M. CLAIRE : il est question de deux projets, le NQU et le nouveau Cœur urbain. Je propose de limiter au seul projet METIN l'intervention de M&G dans le cadre du NQU.

M. SCHMITT souhaite mettre l'accent sur plusieurs points du dossier NQU et en fait lecture : le NQU est le petit dossier qui permet de nous faire voter le Cœur Urbain ce qui engendre une densification.

Le secteur UAa a tout intérêt à rentrer dans le NQU puisque c'est un secteur densifiable ; c'est de cette façon qu'il faut redéfinir les limites du NQU.

Construire un pôle urbain autour du projet de Lagny.

NQU = densification d'un quartier de Pomponne que nous donnons à Marne et Gondoire.

Nous ne devons pas voter le projet de Cœur Urbain.

M. MORVAN : pourquoi se limiter au Grimpé et ne pas tenir compte du projet METIN ?

M. SCHMITT : parce qu'il est trop tard

Mme GUILLAUME : M. SCHMITT a cité des points sans lire l'avant et l'après. Ce ne sont que des phrases choisies et qui, sorties du contexte, peuvent prêter à interprétation multiples et je pourrais en faire tout autant.

M. HARLE : nous ne devons pas savoir lire ; ce n'est qu'une forme d'interprétation.

Mme GUILLAUME : c'est un vrai projet bien bâti et ambitieux ; un vrai et beau projet

Nous avons également modifié la proposition de délibération

Il me semble que ce sujet très polémique doit être transcrit dans la plus parfaite transparence des discussions et ce afin d'éviter de nouveaux débats.

Il est demandé un vote à bulletins secrets par plus du tiers de l'assemblée :

VOTE : POUR : 13 – CONTRE : 10

3/ ADMINISTRATION GENERALE

3.1. – TRANSFERT DE COMPETENCE A CAMG EN MATIERE DE REALISATION ET GESTION D'AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL POUR LES SEJOURS DES GENS DU VOYAGE – Rapporteur : Mme GUILLAUME

Le Rapporteur expose :

Dans le cadre de l'amélioration des conditions d'accueil des gens du voyage sur le territoire de Marne et Gondoire et afin d'assurer la mise en conformité avec le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage de Seine-et-Marne, il est prévu la réalisation de 30 places sur la commune de Saint-Thibault-des-Vignes et de 20 places sur Lagny-sur-Marne.

La CAMG sollicitera les financements prévus notamment par l'Etat, dans le cadre de la loi du 13 août 2004.

Afin d'assurer la réalisation puis la gestion de ces deux aires d'accueil, la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire envisage d'étendre ses compétences à la réalisation et la gestion d'aires permanentes d'accueil pour le séjour des gens du voyage sur la commune de Saint Thibault des Vignes et sur Lagny Sur Marne.

Il est nécessaire que les communes membres transfèrent cette compétence à la CAMG.

DEBAT

M. GUISE : quelle est la logique de cette démarche que nous découvrons ce jour ? Aujourd'hui, Pomponne n'est pas assujettie mais si Marne et Gondoire reprend cette compétence, ne risque-t-on pas de se retrouver avec une aire sur Pomponne après ce transfert de compétences ?

VOTE reporté en attente de plus de renseignements.

4^{ème} partie : QUESTIONS DIVERSES

NEANT

M. PEUGNET : convie le CM à la pièce « Gaz à tous les étages »

Il informe qu'une première réunion du comité d'indemnisation des commerçants est prévue le 14 avril.

Mme FRANCOISE : vide-greniers/vide-jardins le 11/04 – échange de plantes et de matériel de jardinage avec la participation du JARDINOT et de l'AMAP

Traitement des chenilles processionnaires : arrêté pour le survol prévu début semaine prochaine.

Les prix n'ont pas changé pour le traitement des chenilles. Campagne d'information conjointement avec l'ADSEP.

Voies fermées à la circulation pendant la durée du traitement.

Pour la rue Berthelot, il faut s'orienter sur un traitement par le sol mais c'est au propriétaire d'engager cette démarche.

Mme GUILLAUME : envisager un boîtage rue Berthelot pour prévenir les propriétaires.

Mme FRANCOISE : Fête de la Marne dans prochain Vivre Pomponne.

M. GUISE : la chasse aux œufs de Pâques a été un succès malgré une météo incertaine. Merci au Comité des Fêtes

Fête de Pomponne : 22 mai.

Environ 200 personnes – magie de proximité pendant le dîner puis show d'1 H 30 avec 4 magiciens

Ouverture des inscriptions à partir de la semaine prochaine.

Petit terrain foot : les travaux sont terminés et il est déjà bien apprécié.

Prochaine étape : le terrain multisports au niveau du stade de Arcades.

Mme GUERIN : classes de découverte. M. PEUGNET et moi-même irons sur place du 11 au 14.04. et Mme GUILLAUME ira 2 jours – (les 15 et 16.04.)

Stationnement aux abords de l'école : les fédérations de parents d'élèves sont prêtes à travailler sur le sujet avec nous.

Produits bio à la cantine : excellent retour.

M. HARLE : travaux : une commission est à programmer très rapidement.

Travaux : chemin rue de l'école – avenue de Luzancy

Mme GUILLAUME : PLU : dernière version envoyée ce jour.

Les modifications ont déjà été réalisées.

Remarques demandées au plus tard lundi ou mardi.

SCOT + PLH : bureau d'étude est venu à Pomponne afin de prendre des renseignements sur la ville.

Nous avons essayé d'être le plus précis possible.

Pôle gare : travaux sur les réseaux d'eau, ce qui n'arrange pas les commerçants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 0 H 45.

Le Maire

Marie-Christine GUILLAUME.